

COURRIER

de l'Institut du Bosphore

No: 23 – Février 2012



ANALYSE DE LA PRESSE

Février 2012

1. **A la une : Décision du Conseil constitutionnel sur la loi pénalisant la contestation du génocide arménien**
2. **Le dossier du mois : Répression syrienne : la position turque**
3. **Economie**
4. **International**
5. **Turquie**
6. **Recensement des journalistes ayant couvert le sujet turc (Février 2012)**

1. A la une :

Décision du Conseil constitutionnel sur la loi pénalisant la contestation du génocide arménien

La citation du mois

« Nous allons poursuivre avec un rythme croissant nos initiatives aussi bien pour porter le sujet devant l'Assemblée générale (...) que pour faire parvenir de l'aide humanitaire à nos frères syriens dans le cadre du HCDC »

Ahmet Davutoglu, *Le Figaro*
11/02/2012.

A la suite du recours déposé par les sénateurs et députés devant le Conseil constitutionnel, la loi pénalisant la contestation du génocide arménien, adoptée par le Parlement le 23 janvier, a été censurée par le Conseil constitutionnel. Ce dernier a jugé qu'elle était contraire à la liberté d'expression et de communication. En effet, selon le communiqué mis en ligne sur le site du Conseil constitutionnel : « Le Conseil a jugé qu'en réprimant la contestation de l'existence et de la qualification juridique de crimes qu'il aurait lui-même reconnus et qualifiés comme tels, le législateur a porté une atteinte inconstitutionnelle à l'exercice de la liberté d'expression et de communication » (*Les Echos*, 28/02/2012).

« Le Conseil constitutionnel précise cependant que sa décision ne porte pas sur la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien, ni sur la loi Gayssot de 1990 réprimant tout propos raciste, antisémite ou xénophobe » levant ainsi toute interrogation maintes fois reprises (*Le Figaro*, 28/02/2012).

Pour censurer le texte, les Sages se sont notamment appuyés sur l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipulant que « la liberté de communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme » (*L'Express*, 28/02/2012).

Moins d'une heure après l'annonce de la décision des Sages, Nicolas Sarkozy, qui soutenait le texte, a une fois de plus montré sa détermination à ce sujet en chargeant le gouvernement d'élaborer un nouveau texte de loi réprimant la contestation des génocides, dont le génocide arménien avant de rencontrer les représentants de la communauté arménienne de France (*L'Express*, 28/02/2012).

Le président avait déjà lors du conseil des ministres le 1er février, fait savoir son intention pour le dépôt d'un nouveau texte en cas de censure (*L'Express*, 28/02/2012). Nicolas Sarkozy avait par ailleurs reproché aux ministres en opposition à cette loi, notamment au Ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé, et au Ministre de l'Agriculture, Bruno le Maire, de « ne pas voir plus loin que le bout de leur nez ». La veille, alors qu'il recevait les parlementaires de la majorité à l'Élysée, le Président avait aussi critiqué le recours en déclarant : « Le Conseil va statuer en pleine campagne, vous ne me facilitez pas la tâche ! ». Réflexion faite notamment au député UMP Jacques Myard qui a été à l'initiative de la saisine du Conseil constitutionnel (*Le Parisien*, 01/02/2012).

Les réactions françaises

Selon le candidat à la présidentielle, François Bayrou (MoDem), la relance de cette procédure du président traduisait « une obstination dont on comprend bien l'inspiration en période électorale mais qu'un chef d'Etat dans sa responsabilité ne devrait pas encourager ».



(Source : AFP)

Les députés UMP Michel Diefenbacher et Jacques Myard, ont quant à eux souligné que leur démarche de saisine avait eu pour but de « protéger la liberté d'expression et la recherche historique » (*Le Monde*, 28/02/2012). Le député UMP des Yvelines, Jacques Myard a ainsi précisé que : « La vérité historique ne peut être établie que par la recherche, en aucun cas par la loi » (*Libération*, 29/02/2012).

Le groupe RDSE du Sénat a pour sa part estimé que la censure était « une victoire du droit » en déclarant dans un communiqué : « L'invalidation de ce texte est d'abord une victoire du droit en même temps qu'une victoire politique pour le groupe du RDSE qui se réjouit de cette décision et salue l'analyse du Conseil constitutionnel ». Avant d'ajouter : « La France est grande quand elle montre au monde qu'elle ouvre le chemin des libertés par ses lois, sur son territoire » et « la nation des droits de l'Homme issue du siècle des Lumières ne saurait se reconnaître dans de déplorables gesticulations législatives » (*Le Nouvel Observateur*, 28/02/2012).

En revanche, le président du groupe d'amitié France-Israël, le député UMP Claude Goasguen, a lui déploré la décision, craignant que la loi Gayssot soit à son tour « attaquée », et que désormais on puisse « dire n'importe quoi en matière de négationnisme » (*Le Parisien*, 28/02/2012).

Quant à la députée UMP, auteure de la proposition de loi, Valérie Boyer, s'est déclarée « triste et déterminée » sur BFM TV en ajoutant que la décision créait « une inégalité de traitement, une discrimination parce que la France a reconnu deux génocides : la Shoah et le génocide de 1915 » (*Le Monde*, 28/02/2012).

Les réactions turques

Suite à la décision des Sages, le Ministre des Affaires étrangères turc Ahmet Davutoglu a suggéré au Président français Nicolas Sarkozy lors d'un entretien sur la chaîne publique TRT, de ne pas « forcer sa chance » en déclarant : « Sarkozy a déjà bien trop forcé sa chance. S'il la force encore, cette fois cela passera comme une déclaration de guerre à la culture française, au droit français et à l'état de droit français » (*Libération*, 29/02/2012).

Le gouvernement turc a salué par la voix de son vice-Premier ministre Bülent Arinç, la décision en estimant qu'elle a « évité une probable grave crise entre la France et la Turquie » (*Le Parisien*, 28/02/2012).

Le porte-parole de la représentation diplomatique à Paris, Engin Solakoglu, a aussi exprimé sa satisfaction en affirmant : « Cela donne un espoir en ce qui concerne l'avenir des relations (...) Nous prenons acte avec satisfaction de cette décision » (*Les Echos*, 28/02/2012).

Une nouvelle loi en vue ?

Les Sages ont estimé que s'il est « loisible au législateur d'instituer des incriminations réprimant les abus de la liberté d'expression », celles-ci doivent être « adaptées et proportionnées à l'objectif poursuivi » et ne pas restreindre la liberté d'expression garantie par la Constitution. Ce qui aurait été le cas dès lors que des sanctions pénales étaient prévues contre ceux qui « contestent ou minimisent » le génocide arménien (*Libération*, 29/02/2012). Selon le quotidien, « la session parlementaire se terminant la semaine prochaine, le nouveau texte n'a aucune chance d'être examiné avant les prochaines législatives » (*Libération*, 29/02/2012).

Jean-François Copé, secrétaire général de l'UMP, a de son côté indiqué qu'il faudrait « attendre la prochaine législature » pour soumettre au parlement un nouveau texte pénalisant la négation du génocide arménien après la censure du Conseil constitutionnel (*Libération*, 29/02/2012).

François Hollande, candidat PS à la présidentielle, a affirmé quant à lui, être engagé à reprendre, s'il est élu, cette question « dans l'apaisement et dans la conciliation » en déclarant : « C'était une loi qui devait réconcilier mais elle n'était pas présentée forcément au meilleur moment » (*L'Express*, 28/02/2012).

2. Dossier du mois :

Répression syrienne: la position turque

Depuis mars 2011, date du début de la contestation contre le régime syrien, la répression contre les civils ne cesse de prendre de l'ampleur.

En novembre, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan avait exhorté ouvertement Bachar al-Assad à quitter le pouvoir. Le Ministre des Affaires étrangères Ahmet Davutoglu avait lui, annoncé la suspension de la coopération stratégique avec le régime syrien en imposant des mesures ciblées comme l'arrêt des exportations de pétrole ou encore le gel des avoirs syriens.



(Source : AFP)

Afin de mettre fin à la répression, le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est réuni pour proposer un projet de résolution condamnant la recrudescence de ces violences mais la Chine et la Russie, membres permanents du Conseil de sécurité s'y sont encore une fois opposés.

Après ce veto sino-russe s'en est suivi un bombardement à Homs qui a causé la mort de 230 civils selon l'opposition syrienne, suscitant « l'écœurement » des pays occidentaux (*Le Parisien*, 05/02/2012), qui ont dénoncé « le permis de tuer » en Syrie (*Libération*, 06/02/2012).

Selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH), la répression a fait plus de 7.600 morts en 11 mois (*Les Echos*, 28/02/2012).

Les réactions face au veto sino-russe ne se sont pas fait attendre

Le ministre des Affaires étrangères turc Ahmet Davutoglu a condamné la répression sanglante et qualifié de « drame humanitaire » la situation en particulier à Homs et Zabadani (*Le Figaro*, 11/02/2012).

Le chef de la diplomatie turque n'a pas manqué de remettre en cause le système onusien en soulignant que ce vote prouvait que « la logique de la Guerre froide persistait » en ajoutant : « La Russie et la Chine n'ont pas voté en prenant en compte les réalités mais contre l'Ouest (...) Nous devons maintenant discuter de l'utilisation du droit de veto » (*Le Parisien*, 04/02/2012).

Ankara a affirmé que ce blocage pouvait « donner à la Syrie le message erroné que les violences peuvent perdurer » tout en exhortant l'ONU à prendre une « position claire » face à cette situation (*Le Parisien*, 05/02/2012).

Le ministre turc des Affaires européennes, Egemen Bagis, a quant à lui, demandé à la communauté internationale d'agir et de se mobiliser afin de mettre fin aux « massacres » de civils (*Les Echos*, 07/02/2012).

Relance des initiatives internationales : l'activisme turc

A la suite du veto russo-chinois, le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a annoncé le lancement d'une « nouvelle initiative » internationale pour la Syrie visant à arrêter les violences en déclarant devant le Parlement : « Nous allons lancer une nouvelle initiative avec des pays qui soutiennent le peuple et non le régime syrien » (*Le Monde*, 07/02/2012).

Sur la chaîne d'information NTV, le ministre des Affaires étrangères Ahmet Davutoglu a affirmé vouloir organiser dès que possible une conférence internationale en déclarant : « Nous sommes déterminés à constituer un forum à base élargie pour une entente internationale avec les pays qui sont préoccupés ». Davutoglu a précisé que cette conférence pourrait se tenir en Turquie ou dans un autre pays de la région, dans les plus « brefs délais » (*Les Echos*, 08/02/2012).

Par ailleurs, selon l'agence Anatolie, la Turquie a annoncé, par la voix de A. Davutoglu, le dépôt d'une requête pour le lancement d'une campagne d'aide humanitaire auprès du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève à destination de la population syrienne victime de la répression (*Le Figaro*, 11/02/2012).

Le ministre a également indiqué qu'Ankara envisageait de « porter la question devant l'Assemblée générale de l'ONU en affirmant : « Nous allons poursuivre avec un rythme croissant nos initiatives aussi bien pour porter le sujet devant l'Assemblée générale (...) que pour faire parvenir de l'aide humanitaire à nos frères syriens dans le cadre du HCDC » (*Le Figaro*, 11/02/2012).

Ainsi, une demande de résolution a été déposée par le Qatar, la Turquie, l'Arabie Saoudite et le Koweït, au Conseil des droits de l'homme de l'ONU « dans le cadre d'un débat urgent » sur la situation humanitaire en Syrie (*Les Echos*, 28/02/2012).

Le texte a été proposé aux 47 Etats membres du Conseil. Il appelle le régime syrien à « autoriser un accès libre et sans entrave à l'ONU et aux agences humanitaires pour procéder à une évaluation complète des besoins à Homs et dans d'autres régions » (*Les Echos*, 28/02/2012).

Adopté par 37 voix contre 3 (Chine, Russie et Cuba), et l'abstention de l'Inde, de l'Equateur et des Philippines, le document condamne « énergiquement » les « violations continues, généralisées et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les autorités syriennes » et « appelle le gouvernement syrien à mettre immédiatement fin à toutes les violations des droits de l'homme » et « à cesser toute violence » (*Les Echos*, 01/03/2012).

Le texte souligne notamment la « nécessité de répondre de façon urgente aux besoins humanitaires » et dénonce « le manque d'accès à la nourriture, aux médicaments de base et au carburant, ainsi que les menaces et actes de violence faites au personnel médical, patients et les installations de santé » (*Les Echos*, 01/03/2012).

Le Président turc Abdullah Gül a de plus, estimé pouvoir offrir l'asile à la famille du président Assad en assurant : « Si une telle demande nous est faite, évidemment nous l'étudierons » même si selon Gül : « il n'y a rien de tel pour l'instant » (*Le Figaro*, 02/02/2012).

D'autre part, selon la radio Cham FM, des négociations ont été entamées pour libérer « 49 officiers des renseignements turcs arrêtés en Syrie où ils opéraient clandestinement ». En contrepartie un « échange contre des membres de l'ASL présents sur le territoire turc » et la cessation « d'entraîner les membres de l'ASL » ont été posés comme conditions par la Syrie (*Les Echos*, 07/02/2012).

L'implication turque appuyée

Inquiet des risques de déstabilisation, le gouvernement turc affiche sa détermination à vouloir mettre fin aux violences. Cette implication est saluée et appuyée notamment par les Etats Unis et la France.

Lors d'une rencontre avec son homologue turc, Hillary Clinton a affirmé que Washington et Ankara travailleraient ensemble pour « répondre aux problèmes humanitaires » en assurant : « Nous sommes déterminés à permettre l'entrée de matériel d'urgence dans le pays » (*Le Monde*, 11/02/2012).

Alain Juppé a également appuyé la présence de la Turquie en renouvelant son souhait de voir Ahmet Davutoglu lors du prochain Conseil européen des Affaires étrangères le 27 février à Bruxelles afin de « coordonner les efforts sur la Syrie » d'une part et pour « renforcer le dialogue » avec Ankara notamment à la suite du vote réprimant la négation du génocide arménien (*Le Figaro*, 15/02/2012).

Malgré un certain refroidissement des relations entre Paris et Ankara depuis quelques mois, ces derniers agissent à l'unisson afin de mobiliser la communauté internationale. Les deux capitales ont un commun accord concernant l'établissement de conférence internationale ou encore la mise en place de « corridors humanitaires ». Même si selon le quotidien Libération, les deux pays sont « en rivalité ouverte » (*Libération*, 22/02/2012).

La Turquie tente ainsi de gérer au mieux cette situation complexe avec son voisin avec lequel elle partage près de 800 kilomètres de frontières. Selon Soli Özel, « Si la Turquie n'est pas au centre d'une opération sur la Syrie, c'est toute la crédibilité de la politique menée ces dernières années au Moyen-Orient et la popularité conquise par le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan dans la région, qui prendront un sérieux coup » note ce spécialiste des relations internationales (*Libération*, 22/02/2012).

3. Economie

« Vinci confirme un intérêt pour l'aéroport d'Istanbul »

« Vinci a confirmé mercredi son intérêt pour les actifs aéroportuaires de l'opérateur turc TAV Havalimanlari, un possible retour à des acquisitions pour le numéro un mondial du BTP et des concessions après une année 2011 relativement calme en la matière. Trois sources proches du dossier ont indiqué à Reuters la semaine dernière que Vinci, qui cherche à renforcer le poids des concessions dans son chiffre d'affaires, et qui veut se développer dans les infrastructures de transport, notamment aéroportuaires, était bien placé pour prendre 40% de TAV, qui gère notamment l'aéroport international Atatürk d'Istanbul. « Nous sommes au début du processus relatif aux actifs aéroportuaires d'une société turque qui s'appelle TAV (...) Nous sommes donc également dans cette compétition », a déclaré Xavier Huillard, PDG de Vinci, au cours d'une réunion d'analystes consacrée aux résultats 2011 du groupe (...) Vinci a vu son chiffre d'affaires augmenter de 11% environ en 2011, une performance qui s'explique notamment par une croissance organique de 6,4% (...) Vinci, qui anticipe « au minimum une stabilisation de son activité » en 2012, aura comptabilisé en 2011 pour 172 millions d'euros d'investissements financiers, nets des cessions, contre 2,4 milliards d'euros en 2010, année marquée par l'acquisition de Cegelec pour 1,6 milliard d'euros » (*Les Echos*, 08/02/2012).

« Pourquoi ADP et Vinci bataillent en Turquie »

« Les deux groupes français se retrouvent en finale pour entrer au capital de TAV Holdings, le groupe aéroportuaire turc. Vinci, Aéroports de Paris (ADP) (...) Les deux rivaux se retrouvent aujourd'hui en finale pour le contrôle de l'opérateur turc TAV Havalimanlari. Un gros morceau et une belle pépite. Le groupe, valorisé 3,2 milliards de Livres à la Bourse d'Istanbul (1,35 milliard d'euros), appartient à des groupes turcs (Acсен notamment) qui se partagent quelque 60% du capital (le capital flottant est d'environ 40%). TAV possède plusieurs aéroports en Turquie (Istanbul, Ankara, Izmir, Antalya) mais aussi en Géorgie (Tbilissi, Batumi), en Tunisie (Monastir, Hammamet), en Macédoine, en Lituanie et en Arabie Saoudite. Au total, TAV pèse 881 millions d'euros de chiffre d'affaires (en 2011), en hausse de 12%, et a dégagé un Ebitda de 257 millions (+21%) et un résultat net de 52,8 millions. Sa dette avoisine tout de même 800 millions d'euros. 59 millions de passagers ont été transportés en 2020. L'aéroport Atatürk d'Istanbul est le véritable joyau de ce portefeuille. D'excellente qualité, il pointe au huitième rang des aéroports européens en termes de trafic (37,4 millions de passagers, +16% l'an dernier) et profite de l'époustouflante croissance de Turkish Airlines. Selon nos informations, TAV prévoit 59 millions de passagers en 2020, une estimation exagérée pour faire monter les enchères, selon certains acteurs français. Surtout si une troisième piste n'était pas construite d'ici là » (*La Tribune*, 24/02/2012).

« Mandarin Oriental va développer des résidences de luxe en Turquie »

« Le groupe Mandarin Oriental, connu pour ses hôtels de luxe aux quatre coins de la planète, a annoncé le développement de résidence à Bodrum, en Turquie. Les 214 logements privés, regroupés sous la marque « Residences at Mandarin Oriental », pourront être achetés par les touristes fortunés. Ce projet de résidences entrera dans le cadre de l'ouverture d'un hôtel de luxe par le groupe hôtelier asiatique, également sur la Riviera turque. Le Mandarin Oriental Bodrum, dont l'ouverture est prévue en 2014, s'étendra sur 60 hectares » (*Le Parisien*, 10/02/2012).

« Ciments Français vend 51% de Afyon à Cisma pour 25 M EUR et sort de Turquie »

« Ciments français, filiale du groupe italien de matériaux de construction Italcementi, a finalisé la vente au groupe turc Cimsa de 51% d'Afyon pour 57,53 millions de livres turques (environ 25 millions d'euros) parachevant ainsi sa sortie du pays » (*Le Point*, 15/02/2012).

« Renault va lancer sa Clio IV à l'assaut de la Peugeot 208 »

« La firme au losange vise 350 à 400.000 véhicules par an. La production démarrera en juillet, simultanément à Flins et à Bursa (Turquie), pour une commercialisation début octobre. Nous visons 350 à 400.000 Clio IV par an », a affirmé le directeur de la gamme A et B (petites voitures) de Renault, Benoît Bochard. Un lancement décisif pour Renault. Avec de sérieuses économies à la clé, puisque « l'investissement pour la Clio IV aura été réduit de moitié par rapport à la précédente Clio III », a expliqué le directeur général délégué du groupe tricolore, Carlos Tavares. En conséquence, l'investissement pour ce nouveau modèle devrait tourner aux alentours du demi-milliard d'euros, selon le patron opérationnel. Une version break « arrivera début 2013 et sera fabriquée en Turquie », signale Carlos Tavares » (*La Tribune*, 17/02/2012).

Energie

« Le gazoduc Nabucco compromis »

Le projet de gazoduc Nabucco signé à Ankara en juillet 2009 pour acheminer « plus de 30 milliards de mètres cube de gaz par an de l'Asie centrale vers l'Europe, via la Turquie », devait permettre aux Européens de réduire leur dépendance face au gaz russe. Cependant le projet semble compromis, selon les experts (*Le Figaro*, 05/02/2012).

En effet, Ankara a signé en décembre deux accords, l'un permettant à Moscou de « faire passer son gazoduc South Stream par ses eaux de la Mer noire » et l'autre permettant à Bakou de construire le gazoduc TransAnatolie jetant ainsi un doute sur la faisabilité du projet Nabucco (*Le Figaro*, 05/02/2012).

D'après Necdet Pamir, ancien directeur adjoint de la compagnie d'hydrocarbures turque TPAO : « Nabucco était dans le coma bien avant l'accord sur South Stream », en ajoutant : « Mais personne n'ose dire que Nabucco est mort ». Même si le ministre turc de l'Energie Taner Yildiz déclare vouloir poursuivre des efforts pour la réalisation du projet, les experts semblent plus perplexes. (*Le Figaro*, 05/02/2012).

« Ross Wilson, ancien ambassadeur américain en Turquie et aujourd'hui directeur du Dinu Patriciu Eurasia Center, aux Etats-Unis, estime qu'en signant avec les Russes, la Turquie peut accroître « son pouvoir de négociation » avec les Européens, concernant leur Corridor sud. Ce Corridor sud peut inclure Nabucco, le TAP (Trans-Adriatic Pipeline), ou l'Interconnector (ITGI), ces deux derniers partant de Turquie vers l'Italie et ayant manifesté leur souhait de collaborer avec TransAnatolie. « Nabucco est un projet incomplet, depuis le début », estime Mete Goknel, ancien directeur de la compagnie nationale turque de distribution Botas, un des partenaires de Nabucco. » « Qui mettra du gaz dans le tuyau ? », s'interroge-t-il. L'Asie centrale est l'arrière-cour de la Russie, et les tensions entre l'Union européenne et l'Iran sur le nucléaire excluent Téhéran de la liste des fournisseurs potentiels pour Nabucco. Elnur Soultanov, expert en énergie à l'Académie diplomatique d'Azerbaïdjan, estime quant à lui que le projet Southeast Europe Pipeline (SEEP), défendu par le géant britannique BP, est « la meilleure solution possible ». Comme Nabucco, le tuyau aboutirait en Autriche, mais à moindre coût, avec une capacité plus faible au départ et en utilisant des infrastructures existantes » (*Le Figaro*, 05/02/2012).

4. International

Renforcement du commerce pétrolier entre la Turquie et l'Iran malgré le blocus de l'Union Européenne

Soumis à un blocus et au renforcement de sanctions financières et pétrolières par l'Union Européenne l'Iran réoriente ses échanges commerciaux vers l'Asie. La Turquie qui refuse de son côté d'appliquer ces sanctions, reste un interlocuteur privilégié mais aussi un des clients de Téhéran. Les échanges ont ainsi augmentés passant de 10 à 16 milliards de dollars en 2011 (*Le Parisien*, 04/02/2012).

Ainsi les restrictions financières imposées à Téhéran n'ont fait que renforcer les liens commerciaux avec les pays d'Asie, la Russie et la Turquie. Selon un responsable du secteur de l'énergie : « La Turquie continuera à s'approvisionner en Iran, sauf si les Nations unies soutiennent ou entérinent l'embargo de l'UE et des Etats-Unis sur le pétrole » (*Les Echos*, 14/02/2012).

La Turquie a d'autre part, renoncé à « augmenter ses achats auprès de l'Arabie Saoudite comme elle en avait manifesté l'intention » (*Les Echos*, 14/02/2012).

Visite du vice-président chinois en Turquie

Durant une visite de deux jours en Turquie, le vice-président chinois Xi Jinping a rencontré le chef de l'Etat Abdullah Gül ainsi que le président du Parlement, Cemil Cicek (*Les Echos*, 20/02/2012).

Cette visite était axée notamment sur les relations commerciales et les moyens de renforcer les investissements mutuels des deux pays dans plusieurs domaines tels que « la construction, l'automobile, l'exploitation minière ainsi que les industries mécaniques et chimiques ». « Le volume commercial sino-turc est passé d'un milliard de dollars en 2000 à 19,5 mds de dollars en 2010 » (*Les Echos*, 21/02/2012).

Sur le plan diplomatique, les questions régionales, en particulier la Syrie, ont été abordées notamment à la suite du veto sino-russe au Conseil de Sécurité bloquant ainsi toute résolution.

Le vice-président chinois a appuyé « le rôle clef joué » par la Turquie dans les questions régionales tout en se félicitant des accords économiques signés par les trois pays visités durant sa tournée internationale (*Les Echos*, 24/02/2012).

Le quotidien Hurriyet souligne par ailleurs « l'ouverture de discussions sino-turques sur la construction d'une centrale nucléaire en Turquie » (*Les Echos*, 24/02/2012).

L'impasse chypriote

La cinquième réunion consécutive entre les dirigeants chypriotes grecs et turcs, et le secrétaire général des Nations Unies, qui avait eu lieu à New York du 22 au 24 janvier dernier, a une fois de plus abouti à un échec. Selon Didem Akyel, analyste en charge de la Turquie pour l'International Crisis Group, l'obstacle principal est un « manque total de contact, de communication et de confiance entre les Chypriotes grecs et la Turquie » (*Le Monde*, 21/02/2012).

Par ailleurs, à l'occasion de sa première visite à Chypre, le premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu a évoqué avec le président chypriote grec Demetris Christofias, la coopération énergétique entre les deux pays, notamment. En effet, la découverte d'une grande quantité de réserves de gaz sous la mer Méditerranée a ouvert la voie à un « renouveau des relations israélo-chypriotes » (*Les Echos*, 16/02/2012).

La Turquie a contesté les explorations des ressources naturelles de l'île entière. Chypre aurait ainsi demandé à la marine israélienne de l'aide « pour défendre les champs gaziers chypriotes face aux menaces de la Turquie » (*Les Echos*, 16/02/2012).

Le président chypriote grec a appelé à « faire preuve de bonne volonté dans les négociations sur un règlement de la division de l'île » Selon M. Christofias : « l'utilisation des ressources naturelles du pays par le gouvernement fédéral serait bénéfique pour les deux communautés » chypriote-grecque et chypriote-turque (*Les Echos*, 16/02/2012). M. Christofias a par la même occasion « appelé la communauté internationale, en particulier l'Union européenne, à envoyer un message fort à la Turquie pour qu'elle cesse de violer et commence à respecter le droit international » (*Les Echos*, 16/02/2012).

Commémoration des victimes de la guerre au Karabakh

Plusieurs manifestations ont eu lieu pour commémorer le 20e anniversaire de l'attaque des forces arméniennes du village de Khojaly au Nagorny Karabakh, en 1992, causant ainsi la mort de 613 personnes. Ainsi, « 50.000 Azerbaïdjanais ont défilé dans les rues de Bakou et 20.000 Turcs à Istanbul » pour dénoncer et commémorer cette attaque qualifiée de génocide par Bakou (*Les Echos*, 26/02/2012)

En Turquie, des milliers de personnes brandissant des drapeaux turcs et azerbaïdjanais se sont réunis à Taksim dans le centre d'Istanbul à l'appel d'associations d'amitié entre les deux pays alliés (*Les Echos*, 26/02/2012)

Le président Azerbaïdjanais Ilham Aliev a déclaré dans un discours que : « L'Arménie avait « commis des crimes contre l'humanité à répétition, tel que le terrorisme, l'extermination de masse, la déportation et le nettoyage ethnique de notre peuple ». L'Arménie qui rejette cette accusation dément le massacre ainsi que le nombre de morts tout en accusant l'Azerbaïdjan d'en être responsable (*Les Echos*, 26/02/2012).

5. Turquie

Bombardement des bases kurdes dans le nord de l'Irak

L'aviation turque a bombardé au début du mois des bases du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans le nord de l'Irak. Selon un communiqué de l'état major, « trois cibles de l'organisation terroriste séparatiste dans la région de Zap (...) ont été frappées ». Le même jour, cinq rebelles ont été tués lors de combats avec les forces turques dans le sud-est de la Turquie dans la province de Batman, au terme d'une heure et demie de combat (*Le Parisien*, 03/02/2012).

Quelques jours plus tard, quatre rebelles kurdes et un soldat turc ont été tué et six autres blessés près de la frontière irakienne dans la province de Hakkari, après l'ouverture du feu sur une unité de l'armée selon l'agence de presse Anatolie. Un second incident s'est produit dans la province de Bingöl où les forces de sécurité turques ont riposté. Trois membres du PKK ont été capturés ainsi que les corps de neuf autres retrouvés (*Le Figaro*, 03/02/2012).

Le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, a assuré qu'il allait « combattre l'organisation terroriste, mais négocier avec ses représentants politiques » (*Le Monde*, 03/02/2012).

Par ailleurs, une vaste opération a été organisée par la police turque contre le PKK à travers la Turquie. Plusieurs bureaux de syndicats et domiciles de leurs dirigeants ont été investies à Istanbul, Ankara, Diyarbakir et six autres villes par les équipes de police. Cette opération vise à agir contre l'Union des communautés kurdes (KCK) soupçonné d'être la « branche politique du mouvement armé PKK » (*Le Figaro*, 13/02/2012).

La Turquie qui mène une lutte contre le PKK depuis des années doit par ailleurs faire face aux différents actes de terrorismes commis en Turquie comme cela a été le cas il y a quelques jours dans un des quartiers populaires d'Istanbul à Sancaktepe où une femme soupçonné d'être une kamikaze du PKK s'est tuée. Celle-ci portait, selon la chaîne d'information NTV, un engin explosif sur elle (*Le Figaro*, 10/02/2012).

Rassemblement pour la commémoration de l'arrestation d'Abdullah Öcalan

Afin de commémorer l'arrestation en février 1999 d'Abdullah Öcalan, une centaine de manifestants kurdes se sont réunis à Strasbourg devant le bâtiment du Conseil de l'Europe. Les manifestants se sont déplacés dans le but de demander sa libération et pour soutenir une quinzaine de militants kurdes, dont cinq femmes qui avaient entamé une grève de la faim « illimitée » (*Les Echos*, 18/02/2012).

Ces activistes demandent notamment que « le Conseil de l'Europe envoie à Istanbul des experts de son Comité pour la prévention de la torture (CPT), pour y examiner les conditions de détention de M. Öcalan » (*Le Parisien*, 01/03/2012).

Travaux du Parlement turc sur la rédaction de la nouvelle Constitution

A l'heure où les travaux sur la rédaction de la nouvelle constitution avancent à petits pas, les propos du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan continuent de provoquer des critiques et inquiétudes quant à l'islamisation de la société et la perte des valeurs laïques héritées de Mustafa Kemal Atatürk. En effet, le Premier ministre avait déclaré vouloir « former une jeunesse religieuse » suscitant ainsi la crainte parmi les défenseurs de la laïcité. (AFP, 09/02/2012).

Par ailleurs, une commission spéciale de l'Assemblée turque a convié le patriarche Bartholomée Ier, ainsi que d'autres responsables des communautés religieuses présentes en Turquie (arménienne, syriaque et juive), à une consultation interreligieuse, afin de recueillir leur avis sur la rédaction de la nouvelle Constitution héritée du coup d'Etat militaire de 1980 (*Le Figaro*, 07/02/2012).

6. Recensement des journalistes ayant couvert le sujet turc (Février 2012)

Les Echos

Myriam Chauvot
Charlie Charalambous
Jacques Hubert-Rodier

L'Express

Le Figaro

Alain Barluet
Jim Jarrassé

Le Monde

Patrick Roger

Le Nouvel Observateur

Libération

Marc Semo
François Wenz-Dumas

Le Parisien

Nathalie Schuck

Le Point

La Tribune

Alain-Gabriel Verdevoye